



## Une école de qualité pour tous !

**SNUipp-FSU  
Guyane**

Bât. F, n° 24  
Cité Mont-Lucas  
97300 Cayenne

Tél. 0594 30 89 84  
0594 30 13 52  
Fax. 0594 30 51 03

Courriel :  
[snu973@snuipp.fr](mailto:snu973@snuipp.fr)

Site internet :  
<http://973.snuipp.fr>

### CAPD du 28 juin 2018

### Déclaration du SNUipp-FSU Guyane

Monsieur le Recteur,

Cette année encore, la CAPD mouvement intra départemental de la Guyane se réunit très tardivement, à la fin de l'année scolaire, mettant les équipes en difficulté pour organiser la rentrée.

Comme chaque année, le travail préparatoire a été très important. Les délégués du personnel et les membres de la DPE1 ont travaillé conjointement depuis le 1<sup>er</sup> groupe de travail du 19 avril jusqu'au dernier qui s'est déroulé ce matin. C'est près d'une dizaine de groupes de travail qui se sont tenus sur une période de plus de 2 mois.

Le fléchage des CP à 12, la suppression d'une partie des postes de maître surnuméraire, l'application de la circulaire de redéploiement des postes de remplaçant et les corrections du CTA ont entraîné de nombreuses mesures de carte scolaire. Au final, cette année, c'est 1305 collègues qui ont participé au mouvement soit la moitié des professeurs des écoles.

Dès le Comité Technique Académique (CTA) du 12 mars, les organisations syndicales avaient émis plusieurs alertes.

Les échanges avec la DPE1 ont été fréquents et furent constructifs. Les commissaires paritaires du SNUipp-FSU Guyane ont posé de nombreuses questions, transmis des tableaux et des remarques. Nous avons pu effectuer un travail de correction, de vérification et de hiérarchisation des priorités afin d'obtenir un mouvement transparent et équitable, pour une rentrée dans de bonnes conditions. Pratiquement tous les collègues auront un titre définitif. Le SNUipp-FSU Guyane se félicite de cette volonté de respecter le Bulletin officiel, ce qui facilitera le travail des services à la rentrée.

Cependant Monsieur le recteur, les élus du SNUipp-FSU Guyane déplorent fermement un manque d'anticipation et des carences de la part de certains de vos services:

- Pour les affectations sur les postes ASH à profil, les conseillers pédagogiques, les postes du CASNAV et les UP2 A, elles se feront en dehors de toutes règles clairement affichées. Nous n'avons pas eu de listes avec des avis. Dans la mesure où des entretiens ne seront organisés qu'après les opérations du



## Une école de qualité pour tous !

mouvement, donc sans avis de la CAPD ! Ceci va encore bloquer des postes que des collègues auraient pu obtenir.

- Il a fallu vérifier l'implantation des postes avec la DOS (Division de l'Organisation Scolaire) après le CTA jusqu'au dernier groupe de travail. Pour avoir une meilleure efficacité, il aurait fallu convoquer un CTA bien avant le mois de mars afin d'avoir un cahier des postes correct dès l'ouverture du serveur. Par exemple, beaucoup de collègues se trouvant en mesure de carte scolaire ou bénéficiant d'une priorité ont été prévenus après la fermeture du serveur alors que d'autres n'avaient pas l'obligation de participer.
- Les anciennetés en tant que non titulaires n'ont pas été prises en compte pour tous les PE, au niveau des AGS, ce qui crée des irrégularités de calcul de barèmes. Nous attendons toujours le groupe de travail promis par Monsieur le DAASEN concernant les collègues anciennement contractuels.
- Concernant les affectations provisoires dans l'ASH, les entretiens préalables ne pourront certainement pas avoir lieu avant la sortie scolaire. Cela engendrera des nouvelles affectations après la rentrée scolaire.

Monsieur le Recteur, cette opération de gestion collective qu'est le mouvement intra départemental 2018 démontre le rôle nécessaire des délégués du personnel. Le SNUipp-FSU Guyane reste attaché au paritarisme, pour la défense des droits de tous les personnels dans la fonction publique et donc dans l'éducation nationale.

Le SNUipp-FSU Guyane reste opposé au projet gouvernemental de vider les commissions paritaires de leurs attributions. Les élus des personnels sont indispensables pour améliorer les conditions de travail, garantir l'égalité de traitement, proposer des améliorations et protéger les personnels de l'arbitraire des hiérarchies ou des erreurs de l'administration.

Cayenne, le 28 juin 2018

Les commissaires paritaires du SNUipp-FSU Guyane